

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Recherche scientifique sur l'importance d'un couloir de nectar pour le papillon monarque et autres insectes pollinisateurs dans un habitat propice au monarque durant les migrations printanière et automnale au Mexique

dans le cadre du projet intitulé

La science pour la conservation du monarque et des pollinisateurs



Commission de coopération environnementale

2017

I. Survol du projet

Le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants en vue de déterminer et d'évaluer l'importance des sites d'approvisionnement en nectar utilisés par les papillons monarques (*Danaus plexippus*), et par les pollinisateurs en général, durant les migrations printanière et/ou automnale (2018) dans le nord-est du Mexique. Plus précisément, on s'attend à ce que le consultant coordonne ses travaux avec des activités de surveillance actuellement menées par des organismes gouvernementaux, des groupes de scientifiques amateurs et des ONG qui documentent déjà la migration des monarques au Mexique. Les études de modélisation de l'impact potentiel des changements climatiques ou la production de données applicables aux scénarios d'impacts des changements climatiques sur les sites d'approvisionnement en nectar pour les monarques et d'autres pollinisateurs présentent également un intérêt.

Les travaux décrits dans la présente demande de propositions (DDP) font partie du projet intitulé *La science pour la conservation du monarque et des pollinisateurs* énoncé dans le Plan opérationnel pour 2017 et 2018. Il est possible de consulter la description complète du projet, y compris les tâches et le budget connexes, à l'adresse : < www.cec.org/fr/nos-travaux/projets/la-science-pour-la-conservation-du-monarque-et-des-pollinisateurs>.

La Commission de coopération environnementale (CCE) constitue un organisme intergouvernemental qui soutient l'application du programme environnemental concerté que se sont donné le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE réunit les gouvernements, la société civile et les entreprises afin de trouver des solutions nord-américaines novatrices pour s'attaquer aux enjeux que suscite l'environnement à l'échelle planétaire. On trouve de plus amples renseignements à l'adresse <www.cec.org/fr>.

II. Mandat

A. Vue d'ensemble et portée du mandat

La survie des papillons monarques qui hivernent dépend en grande partie d'une réserve suffisante de lipides dès le début de la période d'hivernage et des conditions climatiques. Il a été démontré que les monarques qui arrivent dans les colonies d'hivernage ont généralement des taux de lipides supérieurs à ceux mesurés durant la migration au Texas. Or, il existe peu de données, et on sait que les taux de lipides varient en fonction du climat, notamment lors de sécheresses. Quoi qu'il en soit, ces données prouvent qu'un approvisionnement important en nectar et l'accumulation de lipides peuvent se produire aux dernières étapes de la migration dans le nord-est du Mexique. On a cependant peu d'information sur l'emplacement, la composition florale et l'état de ces sites d'approvisionnement en nectar, leur proximité des destinations d'hivernage et leur importance par rapport aux conditions avant l'arrivée au Mexique. De même, lors de leur migration printanière vers les sites de ponte au Texas, les monarques femelles gravides auraient également besoin de faire le plein de nectar dans le nord-est du Mexique. Ces aspects de la migration des monarques et l'importance potentielle de cette région pour les pollinisateurs en général mettent également en évidence certaines préoccupations quant aux changements que pourraient occasionner les divers scénarios de changements climatiques à la disponibilité de nectar.

B. Description des services

Le consultant coordonnera les travaux suivants avec les personnes-ressources qu'aura désignées la CCE.

La proposition de recherche du consultant doit porter sur **au moins un** des éléments suivants :

1. Déterminer les sites d'approvisionnement en nectar le long du couloir de migration des monarches dans le nord-est du Mexique, au printemps et/ou à l'automne (2018), et décrire les caractéristiques floristiques, de l'étendue géographique, des éléments du paysage, de l'influence anthropique, de l'irrigation, etc. À partir de ces travaux, dans la mesure du possible, le consultant recommandera des mesures de conservation du monarche qui sont réalisables et appropriées compte tenu de la voie migratoire dans cette région, y compris des pratiques exemplaires qui peuvent être mises en œuvre.
2. En vertu d'un permis, prélever des papillons monarches le long de leur couloir de migration printanière et/ou automnale dans le nord-est du Mexique, évaluer leur état corporel, consigner la taille des ailes, le poids humide, le poids sec et la teneur lipidique, et envoyer des tissus (p. ex., les ailes) pour analyses chimiques et archivage.

Produits livrables

1. Participation à l'[Atelier sur la recherche et la surveillance du monarche](#) à Montréal, au Canada (du 6 au 8 février), et présentation du projet, y compris les sites d'échantillonnage et la méthodologie.
2. Rapport d'activité incluant ce qui suit :
 - a. Courte description, y compris l'emplacement des sites choisis;
 - b. Description des données à collecter, y compris le nombre prévu de spécimens à prélever et analyser, s'il y a lieu;
 - c. Copie des permis de collecte et de prélèvement, s'il y a lieu;
 - d. Analyses en laboratoire et/ou analyses de données proposées;
 - e. Nom des organismes locaux qui ont été ou seront contactés.
3. Rapport d'étape incluant ce qui suit :
 - a. Courte description, y compris l'emplacement des sites échantillonnés (printemps 2018) et des sites choisis (automne 2018), s'ils diffèrent;
 - b. Description des données collectées (printemps 2018) et nombre d'échantillons qu'on prévoit prélever et analyser (automne 2018), s'il y a lieu;
 - c. Copie des permis de collecte et de prélèvement, s'ils diffèrent de ceux de la section 2;
 - d. Brève description des analyses en laboratoire et/ou analyses de données;
 - e. Résultats préliminaires;
 - f. Nom des organismes locaux qui ont été ou seront contactés.
4. Rapport final, rédigé dans le format d'une publication scientifique, et qui devra inclure :
 - a. une introduction et l'objectif du projet;
 - b. la méthodologie employée, incluant une description détaillée des analyses en laboratoire et des analyses de données;
 - c. les résultats et une analyse;

- d. une base de données géospatiales des sites, y compris les métadonnées, conformément aux exigences de la CCE;
- e. une base de données des échantillons prélevés et analysés, y compris l'emplacement, le moment du prélèvement et des renseignements propres aux échantillons, s'il y a lieu;
- f. les mesures recommandées pour la conservation du monarque qui sont réalisables et appropriées compte tenu de la voie migratoire dans cette région, y compris les pratiques exemplaires qui peuvent être mises en œuvre compte tenu des données collectées, s'il y a lieu;
- g. la liste des personnes et organismes contactés, notamment les possibles collaborateurs;
- h. une bibliographie.

C. Exigences relatives à la présentation des rapports

Tout au long du projet, le consultant collaborera étroitement avec la CCE, le comité directeur du projet et d'autres spécialistes en vue de recueillir des renseignements qui soutiendront l'exécution des travaux. Ces spécialistes seront des chercheurs dont les travaux sont consacrés aux monarques et à d'autres pollinisateurs. Le consultant pourra consulter directement les responsables gouvernementaux et d'autres spécialistes, au besoin. Cependant, il relèvera uniquement de la personne désignée à la CCE, qui sera la seule à lui donner des directives.

Le Secrétariat de la CCE fera parvenir les ébauches des produits livrables au comité directeur du projet et à d'autres experts pour examen et commentaires. Le Secrétariat de la CCE organisera des téléconférences avec le consultant, un employé désigné de la CCE et d'autres experts suivant les besoins à des moments mutuellement convenus. Le but de ces téléconférences consistera à permettre de présenter les produits et à évaluer l'avancement du projet.

Le consultant travaillera dans ses propres bureaux et dans les sites d'approvisionnement en nectar.

Le calendrier prévu et la liste des produits livrables sont fournis ci-après. Les consultants potentiels sont encouragés à proposer des modifications au calendrier et à la liste des produits livrables. Tous les travaux prévus au contrat devront cependant être terminés au plus tard le 28 février 2019.

6-8 février 2018	Participation à l'atelier (tel que décrit au point 1 sous Produits livrables)
Au plus tard le 23 février 2018	Présentation du rapport d'activité (tel que décrit au point 2 sous Produits livrables)
Au plus tard le 15 juin 2018	Présentation du rapport d'étape (tel que décrit au point 3 sous Produits livrables)
Au plus tard le 15 février 2019	Présentation du rapport final (tel que décrit au point 4 sous Produits livrables)

D. Qualité des produits livrables

Le consultant a la responsabilité de livrer les produits escomptés en anglais ou en espagnol, et ce, avec une **qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word et devra se conformer aux normes et préférences établies dans le guide stylistique de la CCE (pour l'espagnol : www.cec.org/es/acerca-de-la-cca/posibilidades-empleo/documentos-de-referencia; pour l'anglais : www.cec.org/sites/default/files/documents/opportunities/18873_style-guide.pdf), appliquer les *Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE* et se fonder sur le modèle préétabli pour rédiger un rapport (disponible à l'adresse suivante : www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-demploi/documents-utiles). Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec le rapport dans le format de fichier d'origine (p. ex., Excel et ArcGIS). Il est à noter que toutes les mesures seront exprimées en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des produits qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit du rapport ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner les documents, d'aviser le consultant de tous problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires. Dans tous les cas, les paiements prévus au contrat seront retenus si les produits présentés à la CCE ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité et de mise en page susmentionnées. Si le consultant n'apporte pas les corrections nécessaires ou, si après qu'il y ait apporté des corrections, un document est encore insatisfaisant, le Secrétariat le fera corriger ou réviser par une tierce partie de son choix, au tarif de 60 \$CAN de l'heure, et déduira le montant total des honoraires du consultant.

E. Plagiat

Le plagiat, qui consiste à utiliser les expressions originales ou les idées créatives d'un tiers et à se les approprier, peut constituer une violation des droits d'auteur. Qu'il soit intentionnel ou non, la CCE n'accepte aucunement le plagiat. Dans le cadre du contrat, le consultant doit appliquer une méthode universitaire adéquate lorsqu'il établit des rapports et élabore des produits livrables, notamment en mentionnant systématiquement les références dans les notes de bas de page ou à l'intérieur des phrases, particulièrement à propos de toutes les sources secondaires, les citations et les données qui ne proviennent pas de lui. Les sources des tableaux et des figures extraits d'autres documents doivent être directement indiquées sous ces tableaux et figures. L'omission de citer en bonne et due forme la source de ces emprunts constitue du plagiat et sera considérée comme une violation de contrat. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, prière de consulter le document intitulé *Lignes directrices relatives aux documents et aux produits d'information de la CCE*. En outre, à propos de chaque document qu'il livrera par écrit, le consultant devra utiliser le logiciel *iThenticate* ou un logiciel équivalent, approuvé par la Commission, afin de valider ledit document, et transmettre ensuite à la CCE, lors de son dépôt, les résultats de la recherche d'éléments copiés. Le paiement des contrats sera retenu si les produits ne satisfont pas à ces exigences.

III. Exigences et évaluation des propositions

A. Exigences impératives

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

Le consultant et son personnel doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces trois pays.

2. Qualifications et compétences du personnel principal

Aux fins de la présente demande, le terme « consultant » s'entend d'un consultant unique ou d'un consortium.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium, l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, il sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

3. Qualifications et compétences requises

Le consultant doit posséder les compétences et l'expérience suivantes :

- Compétences pour le travail sur le terrain et l'analyse de données et expérience dans ces domaines, excellentes aptitudes en rédaction;
- Expérience de la collaboration avec des ONG, des spécialistes gouvernementaux et des chercheurs;
- Connaissance manifeste de la biologie du papillon monarque, de l'écologie, des ressources en nectar, des pollinisateurs et de la conservation;
- Compétences et expérience en rédaction de rapports scientifiques et de recommandations.

Le consultant doit parler et écrire couramment l'espagnol; la maîtrise de l'anglais est souhaitable.

4. Présentation de la proposition

La CCE entend inclure le **mandat énoncé à la section II** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont les services auront été retenus. Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir. Ils sont par ailleurs priés de ne pas répéter le mandat dans leur proposition, mais de suggérer, le cas échéant, les modifications à y apporter.

Les propositions de recherche doivent inclure les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :

- Une brève déclaration d'intérêt et d'intention. Cette déclaration s'appuiera sur l'expérience du consultant et sa connaissance du sujet et en fera la démonstration. Elle fera état des résultats escomptés; des lignes directrices à suivre (paramètres selon lesquels les résultats doivent être obtenus); des ressources (humaines, financières et techniques, ou le soutien organisationnel qui permettra d'obtenir les résultats escomptés); tous les autres éléments que le consultant estimera pertinents. Ce document est non seulement destiné à démontrer que le

consultant a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi à mettre en évidence ses compétences rédactionnelles

- Un aperçu des antécédents en matière de recherche;
- Un plan de travail général, y compris les sites potentiels de collecte de données;
- La méthodologie proposée, incluant la pertinence et l'originalité de la méthode d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire, et les analyses des données;
- Les résultats attendus;
- Les collaborations qui pourraient découler de ces travaux;
- Toute modification que le consultant suggère d'apporter au mandat et au calendrier d'exécution, ainsi que les raisons justifiant ces modifications;
- Le curriculum vitæ des principaux membres du personnel du consultant qui participeront aux travaux;
- Une ventilation détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, et les taxes applicables;
- Deux (2) échantillons de précédents travaux;
- Le nom de références qui peuvent être contactées.

B. Autres informations à fournir

Les soumissionnaires sont invités à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas dépasser dix (10) pages, ce qui n'inclut ni les curriculum vitæ, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

C. Type de contrat à utiliser

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type en régie d'heures pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande.

Tous les travaux visés au contrat devront se terminer d'ici le 28 février 2019.

D. Mode de sélection

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du [Guide sur l'acquisition de services de conseil](#).

Les propositions que le Secrétariat de la CCE jugera complètes seront évaluées selon la procédure ci-énoncée.

La CCE évaluera chacune des propositions complètes à l'aide des critères et du barème de pointage suivants :

Critères d'évaluation	Nombre maximal de points
Compréhension des exigences du projet, pertinence du plan de travail	20
Validité de l'approche proposée par rapport aux objectifs du projet	20

Expérience dans le domaine, qualifications et compétences du personnel principal	40
Aptitude pour l'analyse de données et le résumé des résultats, aptitudes en rédaction	10
Adéquation du budget	10
	<i>TOTAL</i> 100

Toute proposition devra recevoir au moins 80 points pour faire l'objet d'un plus ample examen. L'évaluation tiendra compte de la rentabilité et de l'optimisation des ressources.

Les propositions seront évaluées par des personnes désignées par la CCE ainsi que par des examinateurs techniques qui constitueront un comité d'évaluation. Chaque membre de ce comité recevra une copie des propositions et notera chacune d'elles en fonction des critères et du barème de notation exposé susmentionné.

Des personnes désignées par la CCE organiseront une téléconférence et/ou une réunion des membres du Comité d'évaluation afin qu'ils puissent examiner les notes accordées aux propositions, leur donner un caractère définitif et classer par la suite l'ensemble d'entre elles. Les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction des critères d'évaluation seront consignées et résumées. Des observations seront transmises à chaque consultant soumissionnaire lorsque le processus de sélection sera terminé, et elles seront accompagnées du nombre de points obtenus par sa proposition, s'il en fait la demande, ainsi que du rang auquel elle s'est classée par rapport aux autres propositions. Toutefois, on ne lui révélera ni les résultats de l'évaluation des autres propositions ni le nombre de points qu'elles auront obtenus.

E. Ressources financières prévues

L'enveloppe budgétaire prévue pour chacun des deux volets de la proposition est de 70 000 \$ CAN (soixante-dix mille dollars canadiens), incluant les honoraires professionnels et les dépenses, mais excluant tous les coûts associés à la participation à l'atelier à Montréal (6-8 février 2018). Les dépenses remboursables sont énumérées en détail dans le contrat type de la CCE, lequel est disponible sur demande. Il faudra en outre tenir compte des frais de 50 \$US pour l'utilisation du logiciel iThenticate permettant de détecter du plagiat éventuel.

Il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et pour d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si la proposition est soumise par un consultant établi au Mexique, le taux applicable de la taxe sur les produits et services - la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au Mexique - sera de 0%, conformément à l'article 29, section IV, paragraphe a) de la *Loi sur la TVA*, puisqu'il s'agit de services techniques retenus à l'étranger.

F. Base de paiement

Seuls seront payés les frais authentiques et les dépenses légitimes du consultant qui sont engagés conformément au contrat de services professionnels, et tout paiement sera subordonné à la réception et à une preuve de l'acceptation par le Secrétariat d'un état de compte ou d'une facture, et d'éléments livrables pertinents du projet reçus du consultant. Le règlement des factures acceptées se fera normalement dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date de réception par la CCE.

G. Informations financières et autres renseignements confidentiels

Dans le cadre de cette proposition, le Secrétariat de la CCE n'exigera pas d'informations confidentielles ni d'autres renseignements concernant les assurances, la situation financière ou les titres de propriété.

H. Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne (sans toutefois s'y limiter) un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influencer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Le consultant remplira et signera, au nom de son personnel, la *Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat* (voir l'annexe). Le consultant doit également lire le *Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE*, consultable à l'adresse suivante <www.cec.org/fr/qui-sommes-nous/possibilites-demploi/documents-utiles>.

I. Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

Toute proposition, y compris ses annexes, doit parvenir aux bureaux du Secrétariat au plus tard **le 19 décembre 2017 à 17 heures HNE**. Les propositions présentées après cette date seront rejetées.

Les propositions doivent être transmises par courriel à < gofarrill@cec.org. Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, **ils doivent contacter la CCE**.

Personne-ressource :

Georgina O'Farrill
Chef de projet – Unités Écosystèmes et Croissance verte
Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514 350-4302; téléc. : 514 350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant et aviser les soumissionnaires dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions.

ANNEXE (voir aussi l'Annexe D du contrat type de la CCE)

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT À UN CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que **j'accepte** d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

ou

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ANACDE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____